DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE CANTON DE VITRE OUEST COMMUNE DE CORNILLE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500879-20260605-2026_06_22-DE

Nomenclature 5.2 N° 2026/06-22

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. André BOUTHEMY, Maire.

Étaient présents : MM, André BOUTHEMY, Véronique PELEY, Vincent GUILLEUX, Vincent MOTTARD, Stéphanie MARTIN, Guillaume LUCAS, Coleen GUILLEUX, Michel AUER, Sandrine GUIONNET, Sébastien LELIÈVRE, André SALMON.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Quentin GORMAND à André BOUTHEMY, Priska DROUILLÉ à Vincent MOTTARD, Solen CORNÉE à Véronique PELEY.

Etaient absents excusés : Liliya LE QUILLEC

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents ou représentés : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre :- Abstention : - Date de la convocation 28/05/2026	Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de quinze, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Véronique PELEY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS)

Le conseil municipal de la Commune de Cornillé s'est réuni en mairie, le 5 juin 2026 à 20 heures

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
MM. BOUTHEMY André, Maire et Monsieur SALMON André, conseiller municipal,
MMES. MARTIN Stéphanie, conseillère municipale et GUILLEUX Coleen, conseillère municipale,
La présidence du bureau est assurée par le maire.
b) Les candidatures enregistrées en qualité de délégués :
M. AUER MICHEL
MME PELEY VERONIQUE
M. GUILLEUX VINCENT

Les candidatures enregistrées en qualité de suppléants :
M. BOUTHEMY ANDRE
M. MOTTARD VINCENT
MME MARTIN STEPHANIE.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500879-20260605-2026_06_22-DE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

c) Élection du délégué (ou des délégués)
Ont obtenu :
- M. AUER MICHEL 13 voix a été proclamé élu au 1ER tour et a déclaré ACCEPTER le mandat en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
- Mme PELEY VERONIQUE 12 voix a été proclamée élue au 1ER tour et a déclaré ACCEPTER le mandat en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.
- M. GUILLEUX VINCENT 10 voix a été proclamé élu au 1ER tour et a déclaré ACCEPTER le mandat en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants
NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.
- M. BOUTHEMY André 14 voix a été proclamé élu au 1ER tour et a déclaré ACCEPTER le mandat en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.
- M. MOTTARD Vincent 14 voix a été proclamé élu au 1ER tour et a déclaré ACCEPTER le mandat en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.
- Mme MARTIN STEPHANIE 13 voix a été proclamée élue au 1ER tour et a déclaré ACCEPTER le mandat en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR COPIE CONFORME, SUIVENT LES SIGNATURES.

LE MAIRE,
André BOUTHEMY



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État